



REVISIONS PROPOSEES AU PLAN A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 1980-1983

Rectificatif

1. Chapitre 4

a) Pages 5 et 6, paragraphe 4.29

Remplacer ce paragraphe par le texte suivant :

"4.29 Le Comité spécial contre l'apartheid continuera à avoir pour tâche d'encourager l'adoption de mesures à l'échelon international et à organiser des campagnes publiques. D'autre part, en s'appuyant largement sur la stratégie définie et mise en oeuvre pendant l'exercice biennal actuel (1980-1981), le Centre contre l'apartheid devra continuer, en consultation avec le Comité spécial, à intensifier ses activités dans les trois grands domaines suivants : a) services à fournir au Comité spécial, b) diffusion d'informations contre l'apartheid, et c) promotion de l'aide au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à ses mouvements de libération. Le Centre jouera également un rôle actif, sous la direction du Comité spécial, en favorisant l'application des résolutions pertinentes de l'ONU, en encourageant et en facilitant la coordination de l'action internationale contre l'apartheid, conformément à ces résolutions, et en contrecarrant la propagande sud-africaine. A cette fin, le Centre devra maintenir des contacts très étroits avec les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales et autres."

b) Page 6, paragraphe 4.39 a), deuxième et troisième phrases

Lire comme suit les lignes 7 à 22 :

"Pour 1980, on prévoit quatre cours de formation sur les diverses applications des techniques de télédétection, qui se tiendront respectivement à Ouagadougou (Haute-Volta) en janvier, au siège de la FAO à Rome en mai/juin, à Athènes (Grèce) en septembre/octobre et à Bakou (URSS) en novembre, ainsi que deux séminaires qui se dérouleront, l'un à San José (Costa Rica) en avril, et l'autre à Tokyo (Japon) en septembre. Pour 1981, on prévoit quatre séminaires régionaux sur les applications des techniques de télédétection et de télécommunication par satellite à l'enseignement et au développement qui auront lieu, pour l'Afrique, probablement au siège de la CEA (en janvier et février); pour l'Amérique latine, en Argentine (en mars/avril); pour la région de la CESAP, soit en Indonésie, soit en Inde (vers la fin de l'année); pour la CEAO et la région méditerranéenne, pendant le dernier trimestre de l'année; on organisera également un séminaire interrégional qui pourrait se tenir à Toulouse (France) début avril; et deux cours de formation internationaux sur la télédétection, qui auront lieu au siège de la FAO à Rome en mai ou juin, et éventuellement en Bulgarie, au cours du dernier trimestre de l'année."

c) Page 8, paragraphe 4.47, dixième ligne

Remplacer toute la fin du texte à partir de "La Section s'emploie donc" par la phrase suivante :

"La Section surveille donc les zones névralgiques dans l'espace océanique en tenant compte de tous les facteurs qui peuvent entrer en jeu, y compris les facteurs d'ordre économique."

d) Page 9, huitième et neuvième lignes du paragraphe 4.49

Lire comme suit la dernière phrase : "Dans ce cas, on réexaminera la réorganisation de la Section."

c) Page 9, paragraphe 4.50, deuxième alinéa

i) Remplacer le deuxième alinéa par le texte suivant :

"En 1982-1983, la Section participera aux activités en fournissant des services de secrétariat pour la Conférence sur l'océan Indien et pour la Conférence des parties chargées de l'examen du Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol 7/, et traitera de questions relatives aux mesures destinées à empêcher que la course aux armements ne s'étende aux fonds marins."

ii) Troisième alinéa, dernière ligne

Après les mots "règlement pacifique des différends, etc.", ajouter :

"Elle maintiendra, le cas échéant, des relations de travail avec les institutions spécialisées, d'autres programmes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des groupes s'intéressant aux problèmes concernant les mers et les océans."

iii) Sous-alinéas a) et d)

Modifier comme suit le sous-alinéa a) :

"a) Tenir à jour une bibliothèque spécialisée sur les questions concernant les mers et les océans et intéressant la sécurité internationale;"

Supprimer le sous-alinéa d).

2. Chapitre 6

Page 26, paragraphe 6.143, deuxième ligne

Après les mots "la priorité étant donnée aux sujets ci-après", insérer un appel de note 1/ renvoyant en bas de page à la note suivante :

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 17 (A/33/17), par. 67 à 69.

/...

3. Chapitre 7

a) Page 30, paragraphe 7.10

A la fin de la première ligne, remplacer "trois" par "deux"; à la deuxième ligne, supprimer "Rhodésie du Sud".

b) Page 30, paragraphe 7.21, troisième ligne

Supprimer à la fin de cette ligne la mention "34/192 (Rhodésie du Sud):".

c) Page 31

Lire comme suit le titre du sous-programme 2 :

SOUS-PROGRAMME 2 : TERRITOIRES DES CARAIBES, D'ASIE ET DU PACIFIQUE ET AUTRES
TERRITOIRES

4. Chapitre 12

a) Page 34, paragraphe 12.2, troisième et quatrième lignes

Supprimer le membre de phrase "à l'occasion de l'examen des demandes de crédits à la Cinquième Commission".

b) Page 34, paragraphe 12.50, rubrique f)

Remplacer "Rhodésie du Sud" par "Afrique australe".

5. Chapitre 15

a) Page 38, paragraphe 15.7

A la fin de ce paragraphe, ajouter le sous-alinéa suivant :

"g) La CNUCED et le GATT, pour établir des programmes spéciaux d'échanges commerciaux portant sur les produits alimentaires."

b) Page 39, paragraphe 15.8 v), troisième et quatrième lignes

Lire comme suit le dernier membre de phrase : "y compris des moyens de financement à des conditions de faveur";.

6. Chapitre 16

Page 44, paragraphe 16.27-16.29, quatorzième ligne

Remplacer "avec l'appui d'un système mondial" par "sur la base de rapports concernant le monde entier,".

7. Chapitre 18

a) Page 50, paragraphe 18.49

Lire comme suit le tableau :

<u>Unité administrative</u>	<u>Administrateurs</u>		<u>Total</u>
	<u>Budget ordinaire</u>	<u>Fonds extra-budgétaires</u>	
Bureau du Directeur <u>a/</u>	8	-	8
Service du développement et des études générales	14	-	14
Service des minéraux et des métaux	8	-	8
Service des produits de base agricoles	15	-	15
Total	45	-	45

a/ Y compris le Groupe de négociation.

b) Page 53, paragraphe 18.56

A la fin de ce paragraphe, ajouter

"Dans de nombreux domaines d'activité, la Division coopère de façon permanente avec d'autres services du secrétariat de la CNUCED, par exemple avec la Division des articles manufacturés en ce qui concerne l'accès aux marchés et la transformation des produits de base, et avec la Division de la coopération économique entre pays en développement pour ce qui touche à la promotion du commerce des produits de base entre ces pays."

c) Page 54, paragraphe 18.58

Lire comme suit le début de la dernière phrase :

"En adoptant la section III de la résolution 124 (V), la Conférence a élargi et précisé à certains égards les objectifs de ce programme et a notamment donné un regain d'importance à la mise en place d'un cadre de coopération internationale..."

d) Page 54, paragraphe 18.59

Troisième ligne : remplacer "Les marchés de produits de base" par "De nombreux marchés des produits de base".

Cinquième ligne : après "les pays en développement", insérer "tributaires de ces marchés".

/...

e) Page 55, paragraphe 18.62

Lire comme suit la deuxième phrase :

"On ne sait pas encore très bien quel mécanisme intérimaire sera mis en place pour faire démarrer les activités du Fonds, mais il se peut que les gouvernements demandent au secrétariat de la CNUCED de fournir..."

f) Page 36

Après le paragraphe 18.229 et avant la mention "d) Stratégie et produits", insérer le texte suivant :

"c) Textes portant autorisation des travaux

18.231 Les textes portant autorisation des travaux au titre du sous-programme sont les suivants : résolutions 15 (II), 53 (III), 95 (IV) et décision 116 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; conclusions concertées 99 (XIII) et 112 (XIV) et décisions 138 (XVI), 139 (XVI) et 186 (XIX) du Conseil du commerce et du développement."

g) Page 38

Après le paragraphe 18.236B et avant la mention "d) Stratégie et produits", insérer le texte suivant :

"c) Textes portant autorisation des travaux

18.236BB Les textes portant autorisation des travaux au titre du sous-programme sont les suivants : résolutions 15 (II), 53 (III), 95 (IV) et décision 116 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; conclusions concertées 99 (XIII) et 112 (XIV) et décisions 138 (XVI), 139 (XVI) et 186 (XIX) du Conseil du commerce et du développement."